

PRESENTATION DE L'ÉTUDE

Afin de répondre aux obligations européennes en matière de surveillance de la qualité de l'air et conformément à notre PSQA (Plan de Surveillance de la Qualité de l'Air), notre association a mis en œuvre un programme de surveillance des zones où des mesures fixes et permanentes ne s'imposaient pas. Ce programme concerne en particulier les unités urbaines picardes ayant une population comprise entre 10 000 et 100 000 habitants.

C'est dans ce cadre et en collaboration avec la ville de Pont-Sainte-Maxence que nous avons réalisé une campagne de mesure de la qualité de l'air sur 4 périodes de 2 à 3 semaines entre le 9 janvier et le 23 octobre 2014 au niveau du stade rue du Professeur RAMON à Pont-Sainte-Maxence (60721).

- 1^{ère} période : du 09 au 30 janvier 2014
- 2^{nde} période : du 03 au 24 avril 2014
- 3^{ème} période : du 04 au 24 juillet 2014
- 4^{ème} période : du 02 au 23 octobre 2014

Au cours de ces périodes, nous avons relevé les concentrations en oxydes d'azote, dioxyde de soufre, poussières (PM10), ozone et monoxyde de carbone ainsi que les paramètres météorologiques.

L'intégralité de l'étude se trouve dans le rapport d'essai intitulé « **Rapport d'essai/Campagne de mesure de la qualité de l'air à Pont-Sainte-Maxence/FVEN001-2-2014/003/R/Version du 9 mars 2015** »

LOCALISATION DU SITE DE MESURE

Le camion laboratoire a été installé au stade rue du Professeur RAMON pour les 4 campagnes.

Ce site ont dû répondre à plusieurs critères :

- être suffisamment dégagé,
- être facile d'accès,
- être à bonne distance de toute source importante d'émission,
- avoir une alimentation électrique.



La carte ci-dessous présente l'implantation du camion laboratoire sur la commune de Pont-Sainte-Maxence.

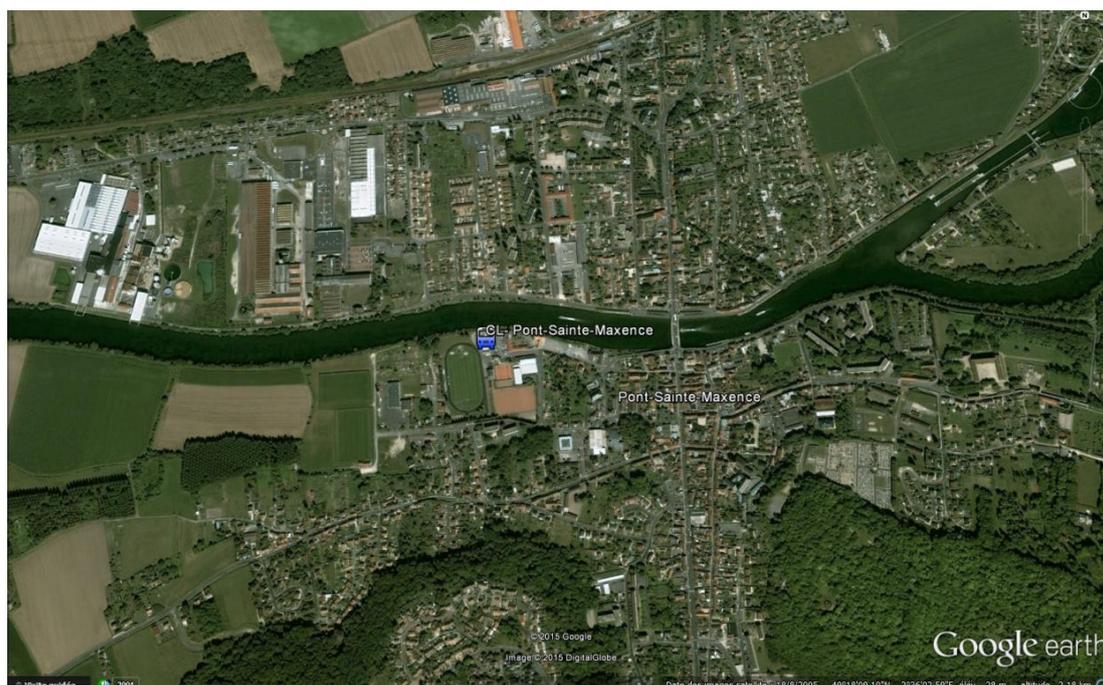


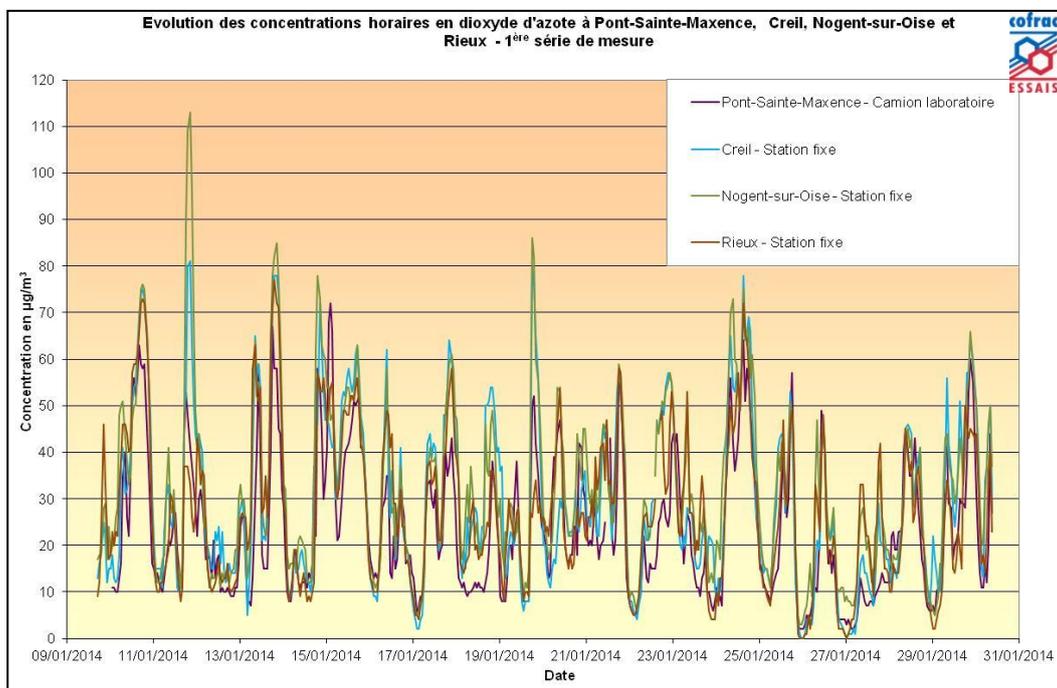
Image aérienne issue de Google Earth

RÉSULTATS

Au cours des 4 campagnes de mesure réalisées au niveau du stade rue du Professeur RAMON, il apparaît que :

- L'évolution des concentrations horaires en **dioxyde d'azote (NO₂)** est relativement proche entre les villes de Pont-Sainte-Maxence, Creil, Nogent-sur-Oise et Rieux. Les niveaux observés par le camion laboratoire sont légèrement moins élevés que pour les stations de l'agglomération creilloise au cours des 4 séries de mesure. L'estimation de la moyenne annuelle 2014 en dioxyde d'azote pour la ville de Pont-Sainte-Maxence est de 15 µg/m³. Elle est inférieure aux valeurs réglementaires de l'objectif qualité et la valeur limite pour la protection humaine (moyenne annuelle) qui est de 40 µg/m³.

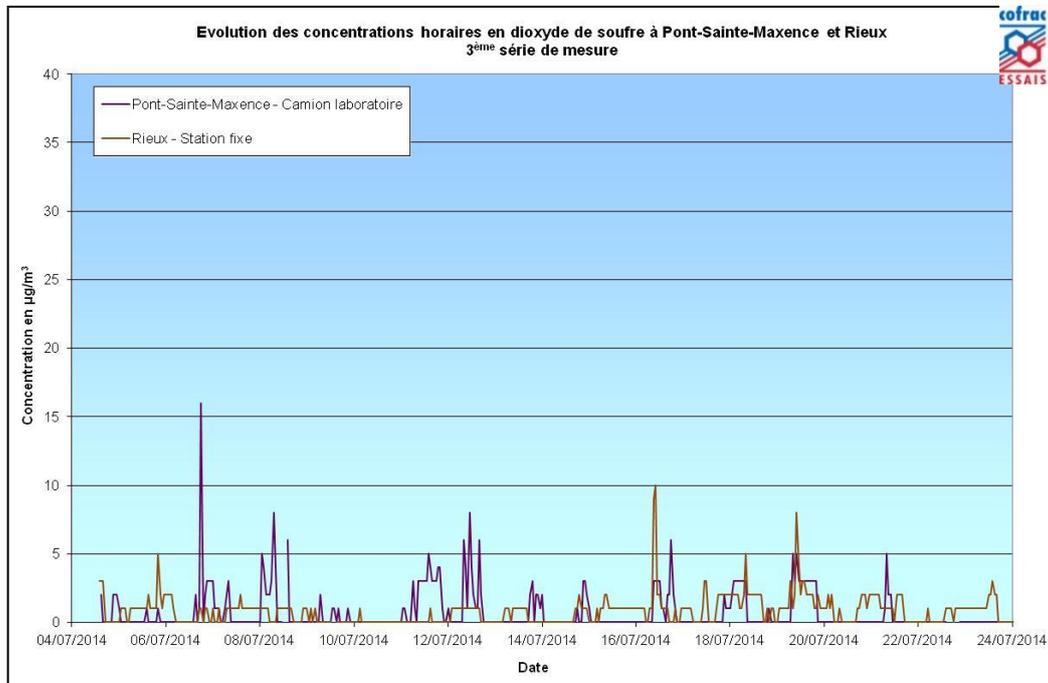
Aucun seuil n'a été dépassé au cours des 4 campagnes de mesure. Le maximum horaire enregistré en NO₂ est de 72 µg/m³.



Moyenne des campagnes réalisées à Pont-Sainte-Maxence	15 µg/m³
Moyenne sur l'année pour la station de Creil	22 µg/m³
Moyenne sur l'année pour la station de Nogent-sur-Oise	24 µg/m³
Moyenne sur l'année pour la station de Rieux	17 µg/m³

- Les concentrations obtenues en **dioxyde de soufre (SO₂)** sont très faibles. En effet, 98% des concentrations horaires sont inférieures à 4 µg/m³. L'estimation de la moyenne annuelle 2014 en dioxyde de soufre pour la ville de Pont-Sainte-Maxence est de 1 µg/m³. Elle est inférieure aux valeurs réglementaires de l'objectif qualité (50 µg/m³).

Aucun seuil n'a été dépassé au cours des 4 campagnes de mesure. Le maximum horaire enregistré en SO₂ est de 16 µg/m³.

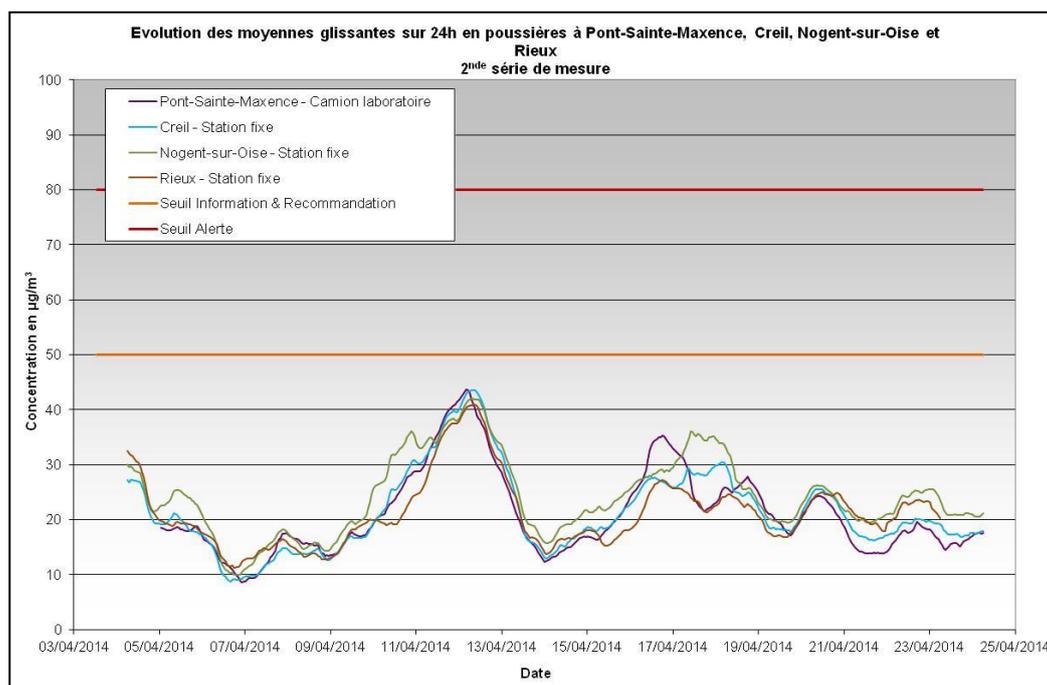


Moyenne des campagnes réalisées à Pont-Sainte-Maxence 1 µg/m³

Moyenne sur l'année pour la station de Rieux 1 µg/m³

- Les évolutions des concentrations horaires et des moyennes glissantes sur 24h en **poussières (PM10)** au cours des 4 campagnes sont relativement proches de celles des stations de Creil, Nogent sur Oise et Rieux. Les profils des mesures en PM10 réalisées à Pont-Sainte-Maxence sont globalement inférieurs à ceux des stations fixes de l'agglomération creilloise. L'estimation de la moyenne annuelle 2014 en particules en suspension (PM10) pour la ville de Pont-Sainte-Maxence est de 17 µg/m³. Elle est inférieure aux valeurs réglementaires de l'objectif qualité (30 µg/m³) et de la valeur limite pour la protection humaine (moyenne annuelle 40 µg/m³).

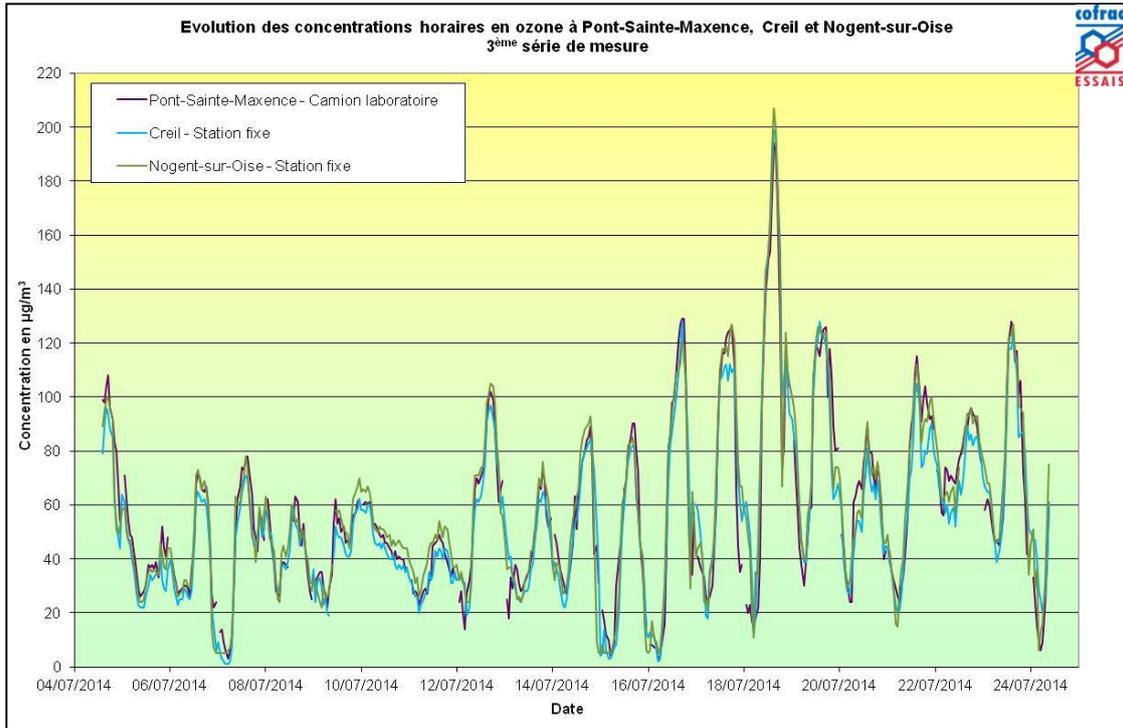
Aucun seuil n'a été dépassé au cours des 4 campagnes de mesure. La moyenne glissante 24h maximale mesurée par le camion laboratoire est de 44 µg/m³



Moyenne des campagnes réalisées à Pont-Sainte-Maxence	17 µg/m³
Moyenne sur l'année pour la station de Creil	20 µg/m³
Moyenne sur l'année pour la station de Nogent-sur-Oise	24 µg/m³
Moyenne sur l'année pour la station de Rieux	23 µg/m³

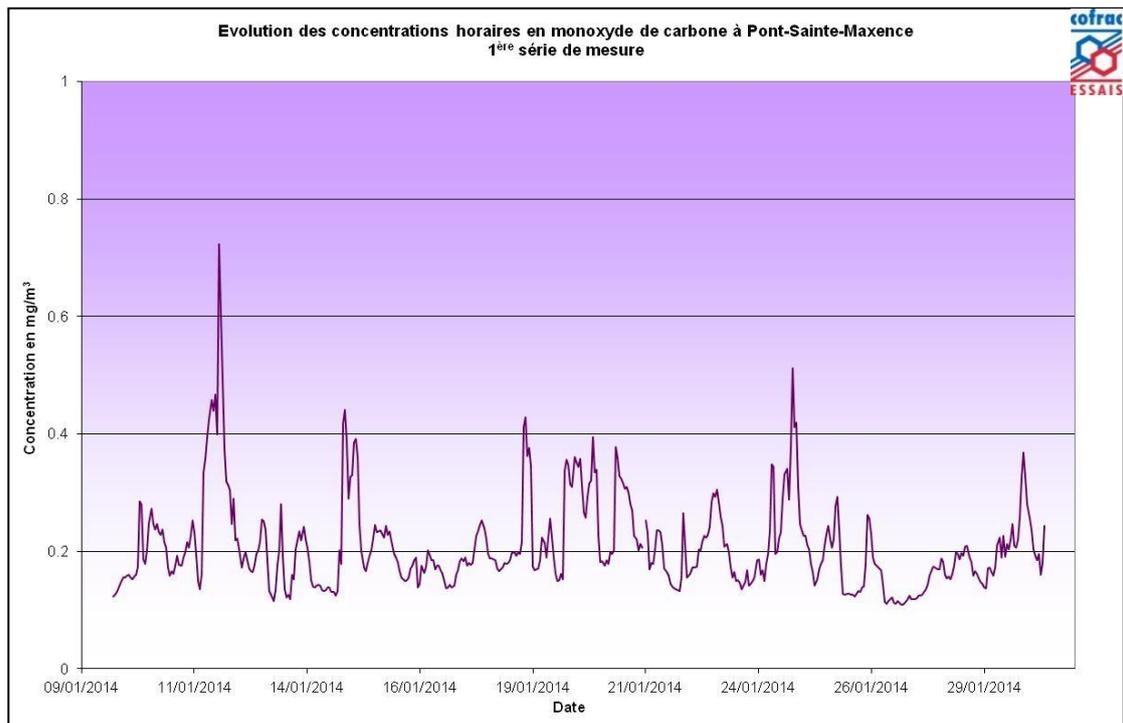
- L'évolution des concentrations horaires en **ozone (O₃)** est relativement proche entre les sites de mesure de Creil et de Nogent-sur-Oise. L'objectif de qualité pour la protection de la santé humaine de 120 µg/m³ en moyenne glissante sur 8h définie dans l'article R221-1 du code de l'environnement a été dépassé à une reprise au cours de l'étude à Pont-Sainte-Maxence :
- Le 18/07/14 à 18h TU (20 h heure locale) : 163 µg/m³

Le maximum enregistré par l'appareil du camion laboratoire est de 194 µg/m³ le 18/07/14 à 15h TU (17h heure locale). Celui-ci correspond à un dépassement du seuil d'information constaté dans le département de l'Oise lors de la même période. L'épisode a pris fin le 19/07/14.



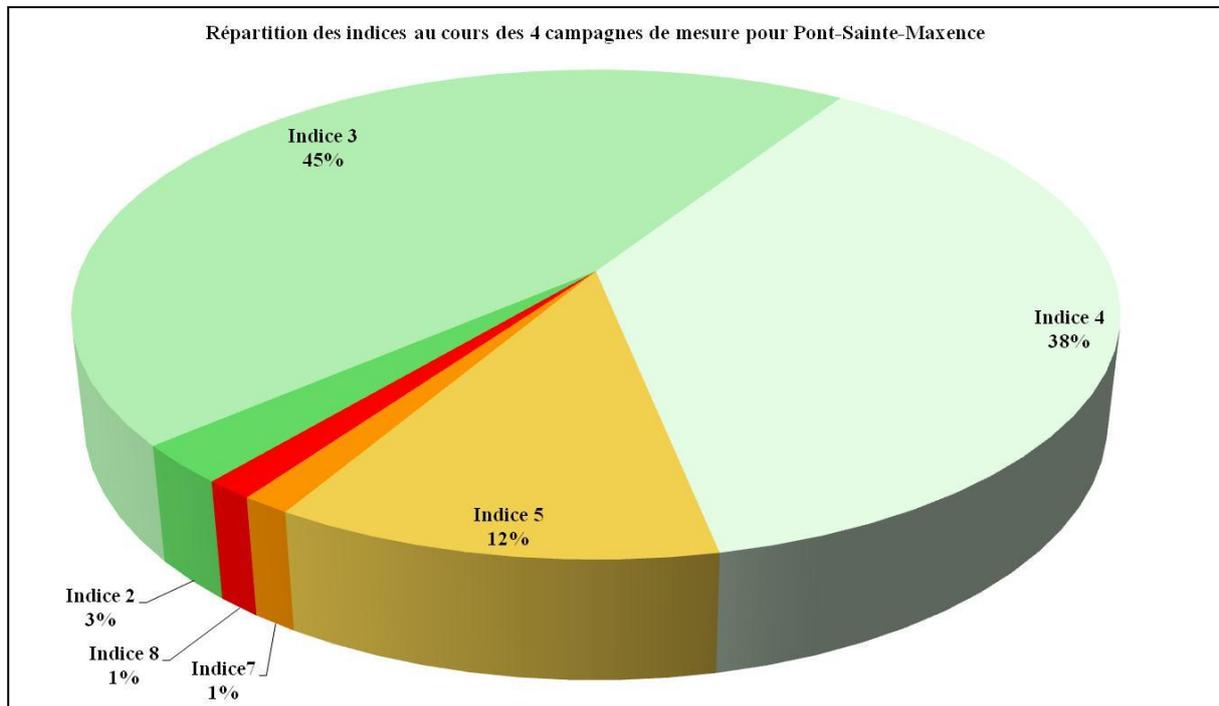
Moyenne des campagnes réalisées à Pont-Sainte-Maxence	48 µg/m³
Moyenne sur l'année pour la station de Creil	43 µg/m³
Moyenne sur l'année pour la station de Nogent-sur-Oise	44 µg/m³

- Les niveaux en **monoxyde de carbone (CO)** restent faibles et comparables à ceux des villes de Noyon et Péronne.



Moyenne des campagnes réalisées à Pont-Sainte-Maxence (60)	0,17 mg/m³
Moyenne des 4 campagnes réalisées à Péronne (80)	0,20 mg/m³
Moyenne des 4 campagnes réalisées à Noyon (02)	0,20 mg/m³

- L'**Indice de Qualité de l'Air** à Pont-Sainte-Maxence se caractérise par un indice très bon (indice 1 et 2) à 3%, un indice bon (indices 3 à 4) à 83%, un indice moyen (indice 5) à 12%, un indice médiocre (indice 6 et 7) dans 1% et un indice mauvais (indice 8) dans 1% des cas. L'ozone est le polluant majoritairement responsable des indices (57%) suivi de l'association ozone et particules (24%) puis des particules (16%).



CONCLUSION

Les concentrations dans l'air ambiant relevées au cours de ces campagnes de mesures, sont correctes en comparaison avec les différents seuils réglementaires en vigueur pour le SO₂, NO₂, O₃, CO et PM10 et cohérents aux niveaux enregistrés par les stations fixes de mesure de la qualité de l'air.